

# REHMLAC

REVISTA DE ESTUDIOS HISTÓRICOS DE LA MASONERÍA

LATINOAMERICANA Y CARIBEÑA



## « L'espace caribéen: un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française »

Éric Saunier

Conseil scientifique : José Antonio Ferrer Benimeli (Universidad de Zaragoza), Miguel Guzmán-Stein (Universidad de Costa Rica), Eduardo Torres-Cuevas (Universidad de La Habana), Andreas Önnarfors (University of Sheffield), María Eugenia Vázquez Semadeni (Universidad Nacional Autónoma de México), Roberto Valdés Valle (Universidad Centroamericana "José Simeón Cañas"), Carlos Martínez Moreno (Universidad Nacional Autónoma de México)

Editor: Yván Pozuelo Andrés (IES Universidad Laboral de Gijón)

Director: Ricardo Martínez Esquivel (Universidad de Costa Rica)

Adresse web : <http://rehmlac.com/main.html>

E-mail : [info@rehmlac.com](mailto:info@rehmlac.com)

PO Box : 243-2300 San José, Costa Rica

**Date de réception: 6 Décembre 2008 - Date d'acceptation: Février 30, 2009**

**Mots-clés**

Maçonnerie, des Caraïbes, le Grand Orient de France, Le Havre, l'esclavage, de nationalités

**Keywords**

Freemasonry, Caribbean, Grand Orient of France, Le Havre, slavery, nationalities

**Résumé**

Si l'espace « Caraïbes » a été le site d'implantation d'un transporteur indépendant et franc-maçonnerie de sa propre histoire, a aussi été au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles une zone d'affrontement entre grandes puissances européennes maçonnique, le Grand Orient de France et la Grande Loge Unie d'Angleterre. Dans ce contexte de tensions, le promoteur français grand peine d'affirmer son autorité sur les loges provinciales (dans les colonies des Caraïbes et dans les villes portuaires comme Bordeaux, Nantes et Le Havre), alors qu'ils ont fait de même au développement d'outils qui a cherché à mettre en œuvre des politiques résistance et à son tour, utilise les diverses tensions sociales de se développer. Havresa Maçonnerie il entreprit loges des liens étroits avec Cuba et Saint Domingue. Entre-temps, cette étude montre la position de la loge maçonnique contre le développement des mouvements nationaux et libéraux, en acceptant les hommes de couleur, signifie qu'elles fonctionnent comme des plates-formes de ces mouvements au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, cet article témoigne de l'importance de « l'espace des Caraïbes » dans l'histoire maçonnique des relations internationales.

**Abstract**

If the "Caribbean space" was the place of implantation of an independent freemasonry carrier of its own history and also was during the 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> centuries a zone of confrontation between the Masonic European powers, the Grand Orient of France, and the Grand Lodge United of England. Under these tensions, the Grand Orient of France was concerned about establishing its authority over provincial lodges (at colonies in the Antilles and in port cities as Bordeaux, Nantes and Le Havre), while these lodges developed tools which seek to implement policies resistance and in turn, benefit the different social tensions for development. The Havre's freemasonry established very close relations with lodges from Cuba and Santo Domingo. This study conveys how the position of the Masonic lodges and the development of national and liberal movements, accepting men of color, causing functions as platforms for these movements in the early 19<sup>th</sup> century. Finally, this article attests the importance of the "Caribbean space" in the history of Masonic international relations.

© Éric Saunier et REHMLAC

Éric Saunier. Français. Docteur en Histoire. Professeur Professeur d'URF Humani des Lettres et Sciences, Université du Havre, France. E-mail : [eric.saunier@wanadoo.fr](mailto:eric.saunier@wanadoo.fr)

Cité dans

 Dialnet



Type de licence

« Attribution-Noncommercial-Share Alike »

## « L'espace caribéen: un enjeu de pouvoir pour la franc-maçonnerie française »

Éric Saunier

Lorsqu'ils étudient la question de la place occupée par « l'espace caribéen » dans l'histoire des relations maçonniques internationales entre le moment qui vit l'émergence de l'Art royal au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et les années d'épanouissement des mouvements d'indépendance en Amérique latine (1808-1820), les historiens s'attardent, selon leurs préoccupations, à décrire l'importance qu'occupait celui-ci de deux points de vue.

Un premier axe, qui intéresse particulièrement les historiens francs-maçons (ou, pour reprendre l'expression aujourd'hui contestée d'Alec Mellor, les « maçonnologues »<sup>1</sup>), consiste à mettre en relief l'importance des luttes d'influence entre les différents systèmes de hauts grades à saint-Domingue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, puis les querelles d'influence entre les Grandes Loges pour le contrôle de la vie maçonnique à Cuba dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Dans cette perspective, il s'agit de montrer l'enjeu de pouvoir que constituait une franc-maçonnerie caribéenne qui était alors émergente et qui se développait dans le cadre d'une relation coloniale, pour des institutions maçonniques soucieuses de porter le message qu'elles jugeaient le plus proche de la Tradition.

Un second axe de réflexion consiste à essayer de mettre en évidence la position stratégique de la franc-maçonnerie caribéenne en soulignant l'importance occupée par les loges antillaises dans le combat qui opposa les obédiences anglo-saxonnes réunies à partir de 1813 sous la bannière de la Grande Loge Unie d'Angleterre et le Grand Orient de France pour prendre le leadership mondial de la franc-maçonnerie. Les Caraïbes étaient en effet en raison de leur situation géographique et géopolitique, au même titre que la Scandinavie<sup>4</sup> et que le monde méditerranéen<sup>5</sup> en Europe, une ligne de front importante entre les obédiences anglaises désireuses d'imposer à l'ensemble du corps maçonnique le concept de Maternité universelle et une franc-maçonnerie bientôt qualifiée de « libérale » qui, derrière le Grand

---

<sup>1</sup> La reconnaissance de cette prétendue branche de l'histoire est revendiquée au milieu des années 1960, soit au plus fort de l'enfermement de l'histoire maçonnique, par Alec Mellor. Cet auteur revendique la paternité de la discipline nouvelle dans la préface à l'ouvrage de R. Leforestier sur la franc-maçonnerie templière : « Nous même, dans la franc-maçonnerie à l'heure du choix (1963), avons appelé à l'avènement d'une nouvelle branche historique que nous avons proposé d'appeler la Maçonnologie et qui réaliserait enfin l'application à l'histoire maçonnique des méthodes de l'histoire scientifique moderne » (Préface à R. Leforestier, *La Franc-maçonnerie templière et occultiste aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris-Louvain, 1970, 16)

<sup>2</sup> . Pour un aperçu concernant ces concurrences, voir la notice de Pierre Mollier sur les conditions de l'action d'Etienne Morin : « Morin » (sld E. Saunier), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris, 2002, 587-589

<sup>3</sup> . L'importance des concurrences entre les obédiences étrangères à Cuba est particulièrement perceptible lors de l'émergence de la loge *Templo de las Virtudes teologales*. Des lettres patentes constitutives successives de celle-ci émanent en effet des Grandes Loges de Pennsylvanie et de Louisiane, de la Grande Loge des francs-maçons espagnols du Rite d'York et du *Gran Oriente national Americano*.

<sup>4</sup> . Sur ce sujet, cf. P.-Y. Beaurepaire, *L'Europe des francs-maçons. XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2003, p. 48-60.

<sup>5</sup> . Sur ce sujet, cf. « La franc-maçonnerie en Méditerranée (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers de la Méditerranée*, n°72, juin 2006, 414 p.

Orient de France, développait une vision prônant une relation égalitaire entre cette obédience et des Grands orientes nationaux<sup>6</sup>.

Il est toutefois selon nous un troisième axe de réflexion nécessaire, même s'il est rarement évoqué par le fait qu'il nécessite pour être mis en lumière l'application d'une méthodologie qui, bien que couramment utilisée dans le domaine de l'histoire sociale, reste inusitée par les historiens de la Franc-maçonnerie. L'étude de la micro-histoire des loges et des parcours individuels des initiés présentent en effet comme intérêt de faire émerger le rôle moteur qu'occupèrent les ateliers maçonniques des Caraïbes, non seulement dans les enjeux de pouvoir opposant les obédiences françaises et anglaises mais aussi dans l'évolution interne à celles-ci. Les questions spécifiques qui se posèrent aux ateliers caribéens, notamment l'attitude à adopter face à la question de l'initiation des hommes de couleur dans un contexte de remise en cause de l'esclavage puis face aux mouvements nationaux, ont en effet modifié la vie des loges situées dans les ports du littoral atlantique et servi l'autonomie dont elles voulaient faire preuve face à leur obédience de tutelle.

C'est cet aspect négligé des relations internationales que j'aimerais ici présenter à travers les résultats de l'étude menée sur la vie maçonnique d'un orient situé dans un grand port colonial, Le Havre, et plus particulièrement sur les relations que ce dernier entretint avec la franc-maçonnerie de saint-Domingue qui fut, avec celle de Cuba, le centre principal d'implantation de l'Art royal aux Antilles au XVIII<sup>e</sup> siècle.

A la base de cette réflexion se trouvent les apports d'une étude quantitative portant sur 6000 francs-maçons normands<sup>7</sup>, parmi lesquels figurent plus de 200 Frères<sup>8</sup> qui ont été initiés au Havre, ville maçonnique qui présente pour intérêt d'avoir été en relation très étroite avec saint-Domingue<sup>9</sup> en raison des liens historiques le liant Le Havre avec la perle des Antilles depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, d'avoir été le troisième port colonial et le second port négrier<sup>10</sup> à la fin

---

<sup>6</sup> . Le résultat de la politique d'implantation de grands orientes nationaux calqués sur le modèle français se traduit par la naissance du Grand Orient de Pologne en 1780, du Grand Orient de la République batave en 1796, du Grand Orient de Bade en 1804 et du Grand Orient de Westphalie en 1808.

<sup>7</sup> . E. Saunier, *Révolution et sociabilité au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. 6000 francs-maçons de 1770 à 1830*, Rouen, PUR, 1998, 567 p.

<sup>8</sup> . L'orient du Havre compta plus de 200 initiés (212) entre 1770 et 1789. Ces derniers se répartissent de manière relativement équilibrée entre les deux loges, *La Fidélité* (84) et *L'Aménité* (102), lesquelles ont été régularisées par le Grand Orient de France en 1774 et 1775. A la différence de la plupart des orientes français, la vie maçonnique havraise se prolonge entre 1789 et 1795, la franc-maçonnerie havraise s'enrichissant durant la période révolutionnaire de deux ateliers, *Les Trois Haches* et *Les Vrais Amis*, nés respectivement en 1794 et 1796. 885 frères furent initiés dans cette ville de 1789 à 1830.

<sup>9</sup> . Les relations entre Le Havre et saint-Domingue se mettent en place au XVII<sup>e</sup> siècle avec la politique de peuplement des îles à sucre par les colons blancs. Par la suite, lorsque survient entre 1740 et 1789 le « miracle économique » qui toucha cette ville, le négoce havrais utilise saint-Domingue pour développer une activité sucrière alimentant l'essentiel du commerce colonial de cette ville. Dans ce contexte, la traite havraise se concentre presque exclusivement jusqu'en 1785 autour de Cap-François, lieu où se trouvent les sucrières des Havrais. A partir de cette date, on enregistre une diffusion de la traite vers les nouvelles caféières havraises situées dans l'Ouest de l'île (Léogane).

<sup>10</sup> . Avec plus de 500 expéditions, Le Havre est, si l'on intègre le trafic de son antenne honfleuraise, le second port de traite français en nombre d'expéditions au moment de la Révolution. Les chiffres communément acceptés (cf -B. Gainot et M. Dorigny, *Atlas des esclavages*, p. 24) sont les suivants : Nantes (1714), Le Havre et Honfleur respectivement 451 et 134 expéditions soit un total de 585, La Rochelle, (448), Bordeaux (419), saint-Malo (218), Lorient (137), Marseille (88)....

du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'avoir été une plaque tournante du passage des libéraux européens et sud-américains au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. Les apports de cette réflexion originelle ont été alimentés par la suite par ceux d'un travail engagé lors de la rédaction de l'article « négrier » pour l'Encyclopédie de la Franc-maçonnerie<sup>12</sup> sur les relations ambivalentes qu'entretenaient des loges françaises face aux questions de la traite et de l'abolition de l'esclavage puis par ceux d'une recherche globale sur le rôle joué par les ports atlantiques français dans le soutien aux mouvements libéraux au temps de la Sainte-Alliance.

### **Aux origines d'une intrusion : la prégnance du conflit entre Paris et la province**

Pour comprendre comment les enjeux inhérents à la franc-maçonnerie caribéenne ont pu agir sur les tensions entre les loges françaises, il convient de présenter les conditions particulières dans lesquelles celles-ci s'épanouirent. A la différence de la franc-maçonnerie anglaise, la franc-maçonnerie française présentait a priori, dans la perspective d'une régulation institutionnelle, l'avantage de l'unité obédientielle. A partir des années 1771-1773, celle-ci fut en effet dominée par une obédience, le Grand Orient de France, qui parvint à imposer le principe d'une autorité unique sur tout l'organisme maçonnique. Après avoir succédé à la Grande Loge de France en 1728 avec pour objectif de mettre en place les instruments nécessaires à la gouvernance d'une structure marquée par un demi siècle d'engouement et d'émergence de pratiques nouvelles dont la maçonnerie des hauts degrés et la franc-maçonnerie féminine à partir du milieu des années 1740 furent les formes les plus importantes<sup>13</sup>, cette obédience parvint en effet à imposer son autorité avec un certain succès. Concernant les deux dernières formes de sociabilité évoquées, l'organisation de la franc-maçonnerie d'adoption en 1774<sup>14</sup> puis du Grand Chapitre Général en 1782<sup>15</sup>, en imposant des règles et des cursus communs, montrent l'efficacité de la politique unificatrice défendue par la nouvelle obédience.

Toutefois, si le Grand Orient de France parvint à imposer une régulation, les conditions de celles-ci, qui se traduisent par la mise en place d'une gouvernance correspondant à la culture politique absolutiste, eurent aussi pour effet d'accentuer les tendances centrifuges de la franc-maçonnerie provinciale. Celles-ci allaient s'exprimer, ce qui est une différence par rapport à l'Angleterre où les tensions se cristallisèrent sous la forme d'une opposition entre deux obédiences concurrentes<sup>16</sup>, dans une lutte opposant, d'une part,

---

<sup>11</sup>. Sur la question du rôle du Havre dans les mouvements migratoires concernant les libéraux européens au temps de la Sainte-Alliance, cf. E. Saunier, *Les mutations de la franc-maçonnerie des Lumières au romantisme : l'exemple normand*, Paris, Edimaf, 2003, p. 110-128.

<sup>12</sup>. Cf. « Négriers » in- (sld E. Saunier), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, Paris, rééd. 2002, p. 603-604

<sup>13</sup>. Après avoir compté 44 loges en 1744, date de l'accession à la Grande Maîtrise du Prince de Clermont, la première Grande Loge rassemble 165 ateliers en 1765. Le Grand Orient compta près de 200 loges (196) deux seulement après le début du processus de régularisation des ateliers alors même que de nombreuses n'étaient pas intégrées dans le nouvel organisme (cf. G. Gayot, *La franc-maçonnerie française*, p. 34).

<sup>14</sup>. Sur ce sujet, cf. Y. et G. Hivert Messeca, *Comment la franc-maçonnerie vint aux femmes ?*, Paris, Dervy-Livres, 1998.

<sup>15</sup>. Cf. « Grand chapitre Général », in- (sld E. Saunier), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, p. 347-349.

<sup>16</sup>. Jusqu'en 1813, date de naissance de la Grande Loge Unie d'Angleterre, la franc-maçonnerie anglaise fut séparée en deux obédiences concurrentes, une nouvelle Grande Loge des Anciens ayant émergé en 1751 à partir

les loges parisiennes et l'obédience et, d'autre part, la plupart des loges provinciales. Bien que régularisées, nombre de ces dernières furent en effet rapidement contrariées, notamment les mères-loges, par les formes que revêtait la nouvelle gouvernance imposée par la rue du Pot de Fer.

La recomposition de l'obédience et des ateliers parisiens avait en effet eu pour conséquence d'entraîner la domination d'une noblesse libérale dont le véritable leader de la franc-maçonnerie, le duc de Montmorency-Luxembourg<sup>17</sup>, est l'archétype à un moment où, en province, ce groupe perdait de l'influence dans la gouvernance des ateliers. Par ailleurs, sur le plan idéologique, les principes démocratiques (obligation du mode électif, rotation des mandats et représentation égalitaire entre Paris et la province) imposés par le Grand Orient de France qui résultaient de l'adhésion de son équipe dirigeante à des idées progressistes que l'activité des loges des *Neuf Sœurs*<sup>18</sup> et des *Arts Réunis*<sup>19</sup> allaient symboliser, étaient également une rupture mal acceptée par les frères des ateliers provinciaux. En dépit des effets positifs qu'avait la réforme sur le plan de la représentation provinciale, ces derniers restaient soucieux de pérenniser une forme de sociabilité peu tournée vers l'activité spéculative.

En refusant de satisfaire aux exigences financières de la nouvelle obédience, en mettant en place de règlements intérieurs dont l'extraordinaire variété montrait une volonté d'affirmer son désir de vivre librement la maçonnerie<sup>20</sup>, en acceptant des pratiques illicites et en refusant au contraire d'installer des loges ayant pourtant obtenu une régularisation du Grand Orient de France, les ateliers provinciaux montrèrent rapidement leur volonté de refuser de se soumettre à l'autorité de la nouvelle obédience. Ils le firent d'autant plus efficacement qu'apparues en concomitance avec les ateliers parisiens et la première Grande Loge (1728), une dynamique démographique remarquable<sup>21</sup> avait permis de diffuser de longue date un mode de gouvernance qui était en parfaite contradiction avec la donne que souhaitait imposer l'obédience naissante. Sociologiquement, le succès des années 1760-1770 avait entraîné un peu plus les vénérables des loges provinciales à s'éloigner, notamment à partir des années 1780 lorsque s'affirma le poids des petite et moyenne bourgeoisie<sup>22</sup> dans les loges, de la sociologie des ateliers parisiens. La relation avec la noblesse libérale qui dominait l'obédience et les loges de Paris allait être d'autant plus difficile que ces nouveaux vénérables provinciaux, à la tête de petites loges nées de scissions, en inclinant à se perpétuer au

---

d'une scission survenue au sein de la Grande Loge d'Angleterre originelle, bientôt qualifiée de Grande Loge des Modernes.

<sup>17</sup>. Cf. « Montmorency-Luxembourg » in-(sld E. Saunier), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, p. 584-585.

<sup>18</sup>. A ce sujet, cf. Louis Amiable, *Une loge maçonnique d'avant 1789, la loge des Neuf Sœurs*, édition revue et augmentée d'un commentaire critique de Charles Porset, Paris, Edimaf, 1989.

<sup>19</sup>. Cf. P.-Fr. Pinaud, « Un cercle d'initiés à la fin du XVIIIe siècle : Les Amis Réunis (1773-1791) », in-*Mémoires Paris-Ile-de-France*, t. 44, 1993.

<sup>20</sup>. E. Saunier, *Révolution et sociabilité...*, p. 133-145.

<sup>21</sup>. De 1744 à 1789, une recension statistique minimale, montre la progression spectaculaire du fait maçonnique, le nombre de loges passant de 44 à 689. La dynamique profite surtout à la province qui dépasse Paris dès la date de 1765 (cf. G. Gayot, *La franc-maçonnerie française*, p. 34).

<sup>22</sup>. Sur ce sujet, cf. les travaux sur la franc-maçonnerie provinciale de Maurice Agulhon (M. Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, rééd. 1984, 325 p.) et d'Eric Saunier (E. Saunier, *Révolution et sociabilité...*, p. 93-119).

vénéralat et à contrôler les collèges d'officiers<sup>23</sup>, portait un mode d'exercice du pouvoir qui contredisait les attentes du Grand Orient de France. Idéologiquement, si la Loge Provinciale pouvait porter des pratiques sociales montrant, comme *L'Encyclopédique* de Toulouse<sup>24</sup>, un intérêt réel pour l'activité spéculative que voulait promouvoir les loges parisiennes, elle était de plus en plus une forme de sociabilité ludique, conforme à ce qu'avaient été les premières loges parisiennes.

Dans le contexte de cette évolution, les conditions d'une union des franc-maçonneries des orientes portuaires du littoral atlantique et des ateliers caribéens pour former une contre-maçonnerie contestant le projet parisien étaient réunies. Les deux espaces maçonniques avaient en effet été habitués à vivre de manière autonome de longue date. Mieux encore, ils étaient des lieux où la sociabilité franc-maçonne revêtait des formes originales qui pouvaient aisément être utilisées par les loges situées sur les deux rives du monde atlantique pour combattre l'autorité de l'obédience.

Sur le premier plan, l'histoire des loges françaises des Caraïbes et des ateliers des ports du littoral atlantique du royaume de France se caractérise par une même précocité d'émergence. Concernant les ports atlantiques français, le fait maçonnique était apparu dès le début des années 1730<sup>25</sup>, avec la naissance de *L'Anglaise* (1732), à l'orient de Bordeaux. Trois ans après, Le Havre et Nantes, où les premières constituées furent régularisées dès 1744, fournissaient à la franc-maçonnerie parisienne quelques uns de leurs affiliés<sup>26</sup> alors que, au moment où les premiers maçons et les premières entités maçonniques émergeaient dans ces ports du littoral du royaume de France<sup>27</sup>, la franc-maçonnerie était déjà solidement implantée à saint-Domingue<sup>28</sup> et à la Martinique.

Tôt apparues sous l'égide d'une autorité de tutelle dont la fragilité était montrée par l'influence des loges-mères provinciales, les franc-maçonneries des ports de l'Atlantique et des colonies purent construire, plus de vingt ans avant l'émergence du GODF, un système de relations sociétales dépourvue de tout lien obédientiel. En témoignent le rôle qu'occupèrent les loges des villes portuaires atlantiques dans la régularisation des ateliers coloniaux et du mode de diffusion du système de hauts degrés mis en place par Etienne Morin<sup>29</sup>.

<sup>23</sup>. La plupart des vénérables parisiens qui ont refusé cette évolution ont rallié la Grande Loge de Clermont, une obédience dissidente du Grand Orient de France qui va survivre jusqu' en 1799.

<sup>24</sup>. Sur cette loge, cf. M. Taillefer, *La franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien régime et la Révolution*, Paris, ENSB, 1984, 324 p. ,

<sup>25</sup>. La première loge *L'Anglaise* émerge le 27 avril 1732.

<sup>26</sup>. Au Havre, le procureur du grenier à sel Ursin Le Doyen, qui fréquenta la célèbre loge *Coustos-Villeroy*, est porteur d'un diplôme maître daté de 1735.

<sup>27</sup>. L'étude classique d'Henri Librec fait remonter la naissance de la franc-maçonnerie nantaise à l'année 1744 (cf. H. Librec, *La franc-maçonnerie dans la Loire Inférieure de 1749 à 1944*, Nantes, 1949).

<sup>28</sup>. A saint-Domingue, un rapport rédigé par François Lamarque à l'occasion d'une demande de régularisation émanant de l'atelier *saint-Jean de Jérusalem Ecossoise* au Cap en 1776 fait remonter de manière incertaine la naissance de cette loge aux années 1738-1740. Elle fut constituée dès 1749 par la loge bordelaise *saint-Jean de Jérusalem* de Bordeaux, deux années après la régularisation de *L'Union* à Léogane par une loge du saint-Esprit. A La Martinique, *La Parfaite Union*, dont le député fut le célèbre Savalette de Langes, a été constituée dès 1738. (cf. A. Le Bihan, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France. Loges de provinces*, Paris, rééd. 1990).

<sup>29</sup>. Cf. « Morin » in- (sld Eric Saunier), *Encyclopédie de la franc-maçonnerie*, p. 587-588.

Ce lien fut renforcé par le fait que ces loges étaient porteuses de pratiques spécifiques dont l'évolution allait se situer à revers de celle du GODF et de la plupart des parisiennes. L'ouverture des loges des ports de l'Atlantique aux étrangers qui voyaient dans l'appartenance à la Fraternité un vecteur d'intégration privilégié<sup>30</sup>, celle non moins importante de ces ateliers et des loges coloniales au négoce et au monde des élites maritimes que montre la sociologie dominante des loges du Havre et de saint-Domingue<sup>31</sup> avaient en effet eu pour conséquence, en raison du caractère fugitif des carrières maçonniques de ces populations, d'accentuer la concentration des pouvoirs entre les mains d'un petit groupe de « maçons de vocation<sup>32</sup> ». Par ailleurs, ces Frères mettaient en place un espace de relations sociales qui était en quelque sorte un contre modèle à celui préconisé par l'obédience. En raison de sa sociologie dominante et des contraintes inhérentes au métier de la mer et du négoce, la Loge était en effet, tant aux Antilles que dans les ports français de l'Atlantique, un « lieu de sociabilité de l'escale » qui avait pour rôle premier de faciliter l'affiliation de l'officier de marine et du commis de négoce<sup>33</sup> en déplacement. Dans ce lieu, la fonction spéculative fut rapidement minorée au profit de la fonction d'entraide. L'attachement des professions maritimes au religieux<sup>34</sup> accentua par ailleurs, comme nous avons pu l'observer dans notre étude sur la vie des loges havraises, le décalage existant entre l'esprit de ces loges et celui des ateliers parisiens.

De fait, la franc-maçonnerie des villes portuaires du littoral atlantique et des colonies était donc devenue, au milieu des années 1770, une microsociété originale. Sous l'impulsion des questions qui se posèrent aux loges coloniales, ces liens culturels allaient servir la politique de résistance que développait la franc-maçonnerie provinciale à l'encontre du centre parisien, les questions de l'ouverture des loges caribéennes aux hommes de couleur et de l'attitude que les initiés dans les loges portuaires du royaume devaient adopter face au combat abolitionniste permettant à ces affinités fonctionnelles et culturelles de construire un organisme solidaire dont l'évolution contrariait les souhaits des ateliers de Paris et de l'obédience.

---

<sup>30</sup>. Dans son étude sur la franc-maçonnerie à Bordeaux, Johel Coutura a montré le rôle joué par les Irlandais dans l'enracinement du fait maçonnique puis celui des négociants originaires de la Baltique dans son développement (J. Coutura, *Les francs-maçons de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, 1988, 220 p.). A Nantes, la loge *L'Harmonie* semble s'être spécialisée dans l'accueil des négociants étrangers. Au Havre enfin, les deux loges ouvrirent leurs temples à 23 étrangers, *La Fidélité* n'hésitant pas à confier les deux premiers maillets en 1785 à des négociants de Dantzig et de Bâle.

<sup>31</sup>. Au Havre, le négoce et l'élite maritime rassemblent à eux seuls près de 80% des initiés. Le monde négociant représente près de 40% du recrutement des loges de saint-Domingue.

<sup>32</sup>. Sur ce sujet, Cf. Eric Saunier, *Révolution et sociabilité...*, p. 165-195.

<sup>33</sup>. *ibid.* p. 195-215.

<sup>34</sup>. Sur ce sujet, cf. Alain Cabantous, *Gens de mer, gens du ciel*, Paris, 1984.

## Initier l'homme de couleur : l'entrée des questions des loges caribéennes dans l'antagonisme paris-Provence

Cette « intervention » fut possible en raison de la conjonction de deux facteurs favorables. Le premier réside dans le paradoxe qui caractérisa progressivement l'évolution de la société maçonnique française face à la question de l'abolition de l'esclavage. Alors que les loges parisiennes<sup>35</sup> attiraient de plus en plus des Frères qui étaient sensibles aux thèses abolitionnistes, les ateliers des villes portuaires négrières firent preuve au contraire d'un tropisme croissant envers les praticiens du commerce triangulaire. Bien que près du quart des membres de la célèbre société dirigée par Brissot passèrent par la franc-maçonnerie<sup>36</sup>, bien que ce dernier – sans être initié – s'efforça de faire référence dans son discours fondateur à des valeurs qui étaient la copie conforme de celles de l'Ordre, bien qu'une historiographie maçonnique volontiers hagiographique diffusa à partir de quelques épiphénomènes plus ou moins avérés<sup>37</sup> la thèse d'une franc-maçonnerie unie autour du combat abolitionniste, la confrontation des listes d'initiés à la franc-maçonnerie dans les grands ports français de traite avec les listes de négriers<sup>38</sup> montre en effet qu'une part non négligeable des armateurs, des capitaines de vaisseaux, des chirurgiens et des robins intéressés par l'armement avaient été à la fois des adeptes de l'Art royal et des profanes fortement impliqués dans le commerce triangulaire. La place qu'ils occupèrent dans les loges<sup>39</sup> où les figures de la contestation de l'esclavage brillaient en revanche par leur absence<sup>40</sup> est exemplaire de cette implication, le combat pour l'abolition auquel participaient des frères de Paris semblant avoir incité nombre de maçons négriers à réagir en entrant dans les ateliers de Nantes, de Bordeaux et du Havre.

A l'origine de cette attraction se trouvaient les avantages remarquables qu'offraient la loge pour les Frères ayant armé pour la traite. Ces derniers étaient en effet à la recherche d'un lieu de sociabilité pouvant répondre sous la forme de règlements internes adaptés aux contraintes de l'escale<sup>41</sup> et d'une « demande de Fraternité » liée à la longueur<sup>42</sup> et au climat de peur dans lequel se déroulait le voyage de Traite. Les pratiques visant à faire mention de

---

<sup>35</sup>. Sur ce sujet, cf. M. Dorigny et B. Gainot, *La société des Amis des Noirs (1788-1789). Contribution à l'esclavage de l'abolition de l'esclavage*, Paris, UNESCO, 1998.

<sup>36</sup>. Sur les initiés à la maçonnerie au sein de la Société des Amis des Noirs, cf. C. Duprat, *Le Temps des philanthropes*, Paris, CTHS, tome 1, p. 124-136.

<sup>37</sup>. Enfant naturel d'une esclave noire et de Jean-Nicolas de Boulogne, le fameux chevalier aurait été reçu au sein de la loge des *Neuf Sœurs* sans que celle-ci ne mentionne son nom sur les tableaux de loge.

<sup>38</sup>. Les travaux de Gaston Martin et d'Olivier Pétré-Grenouilleau sur le négoce nantais, d'Eric Saugera sur Bordeaux-négrier, de Jean-Michel Deveau sur la traite rochelaise avaient permis de longue date de constater l'attraction du fait maçonnique envers les milieux de la traite. La thèse d'Edouard Delobette permet aujourd'hui d'avoir une approche s'agissant du Havre : cf. Ed. Delobette, « Messieurs du Havre ». Négociants, armateurs et commissionnaires havrais de 1680 à 1830, Thèse de doctorat de l'université de Caen préparée sous la direction d'A. Zysberg, 8 volumes, 2005.

<sup>39</sup>. Sur le tropisme du Havre concernant l'ensemble du milieu négrier, cf. notre étude : « les négriers et la franc-maçonnerie. Les pratiques culturelles dans un port de traite : Le Havre au XVIIIe siècle » in- (sld M. Dorigny), *Esclavage, résistance et abolitions*, p. 139-151.

<sup>40</sup>. Ni Mitry à La Rochelle, ni Laffont de Ladébat à Bordeaux, ni l'abbé Dicquemare au Havre ne figurent sur les tableaux de loge.

<sup>41</sup>. Cf. le règlement de la loge *L'Aménité* à l'orient du Havre en 1786.

<sup>42</sup>. La durée d'un voyage pour un bateau de traite est de 17 mois contre 40 jours pour un voyage en droiture.

la pratique de la traite sur les diplômés de maître qui servaient de viatique au frère voyageur<sup>43</sup> et le choix de références maçonniques pour qualifier les bateaux se livrant au commerce triangulaire<sup>44</sup> ne furent que les pratiques exacerbées qui découlaient du tropisme naturel qu'exerçait la Fraternité maçonnique sur cette microsociété originale.

Toutefois, si les loges des orientes portuaires surent facilement exploiter les hésitations de la société maçonnique face à l'esclavage pour alimenter les résistances à l'obédience, ce fut surtout en raison de l'attitude qu'adopta le Grand Orient de France envers les loges des ports de l'Atlantique dans le cadre de leurs relations avec la franc-maçonnerie antillaise.

Dans un souci de commodité de fonctionnement dû à l'éloignement des loges coloniales et dans le but de ne pas compromettre par excès de présence leur politique de contrôle face à des ateliers autonomes depuis plus d'un demi-siècle, la rue du Pot de Fer mit en effet en place une politique de délégation des pouvoirs en faveur des ateliers portuaires avec lesquels les loges caribéennes étaient en relation constante. Or, souvent sollicités pour régulariser les loges antillaises<sup>45</sup>, ces derniers détournèrent rapidement la mission qui leur avait été confiée de leur objectif initial et engagèrent une politique personnelle dont le but était d'unir les maçonneries des littoraux atlantiques autour d'intérêts communs qui étaient contraires à ceux de l'obédience.

L'étude des relations triangulaires entre la rue du Pot de Fer, les deux loges du Havre et les ateliers de saint-Domingue permet de montrer de façon concrète la subversion dont la politique de délégation des pouvoirs engagée par le Grand Orient de France fut l'objet. Dès la reconstitution de *L'Aménité* et de *La Fidélité* en 1774 et en 1775, le Grand Orient de France choisit successivement de faire de celles-ci les boîtes à lettres en vue d'établir une communication régulière avec les ateliers de saint-Domingue, puis l'instrument de leur politique de régulation avec ces loges, politique qui était indispensable en raison des conflits nombreux qui caractérisaient la vie des loges antillaises. Dans cette perspective, les Havrais furent de fait désignés entre 1776 et 1778, et cela est plus important qu'un rôle d'intermédiaire pour l'installation d'une loge, comme les agents de régulation de la vie quotidienne des ateliers de saint-Domingue, notamment de ceux de Cap-François où se concentrait la *sanior pars* des intérêts négriers havrais (**ANNEXE n°1**). Plus tard, lorsque le négoce havrais opta pour une politique de diversification des types et des lieux de production, les loges havraises jouèrent ce rôle avec les ateliers de Léogane et de Port-au-Prince. Avec ce dernier, par le biais de l'atelier *La Réunion désirée*, *L'Aménité* maintint d'ailleurs une correspondance régulière jusqu'au plus fort de la révolution noire celle-ci facilitant la diffusion dans le corps maçonnique havrais d'une négrophobie<sup>46</sup> qui faisait déjà la réputation de cette ville au moment où l'esclavage commençait à être contesté en Angleterre.

<sup>43</sup>. BNF, fonds FM (loge *L'Harmonie*, orient de Nantes, 1784) : FM 2 243, folio 60.

<sup>44</sup>. Un navire négrier appelé *Le Franc-maçon* est ainsi armé au Havre pour la Côte d'Or en 1786 (AMH, fonds ancien, série HH : HH 66).

<sup>45</sup>. Sur ce sujet, cf. A. Le Bihan, *op. cit.*, p. 380-408.

<sup>46</sup>. La réputation négrophobe du havre est notamment vantée par le négrier anglais Miles Barber qui, à la tête d'un empire de comptoirs, décida face à la contestation croissante au Royaume-Uni de se replier dans cette ville à partir de 1786. La même année, également attirée par la réputation de la ville, le négociant écossais Thomas Collow ouvre au Havre une ligne maritime vers Tobago permettant de pratiquer la traite vers cette île.

Ainsi s'opérait le glissement de la fonction de régulation vers celle de la construction d'une solidarité. Le Grand Orient de France allait en faire les frais. L'analyse des missions confiées aux francs-maçons de passage qui, en escale dans les loges coloniales, étaient jugées les plus aptes à faire face à la complexité des situations des loges antillaises et à régler des conflits particulièrement dangereux en raison de la concurrence exercée par la franc-maçonnerie anglaise montre en effet de façon très claire la manière dont les frères des orientes portuaires abandonnèrent peu à peu leur rôle de régulateur pour participer à la construction d'un organisme solidaire autonome.

C'est ainsi qu'agit le capitaine de navire havrais négrier René Despres, en escale maçonnique à Cap-François et mandaté initialement par le Grand Orient de France pour calmer les tensions inhérents à la vie maçonnique de cet orient. Arrivé à Cap-François, il entre en contact à cette fin avec le vénérable de la loge *La Vérité* et accepte la mission que ce dernier lui confie, en accord avec l'obédience, pour aller négocier la paix avec *La Concorde* de saint-Marc, une loge qui contestait la régularité accordée à *La Vérité*<sup>47</sup>. Bien que soucieux de défendre les intérêts de *La Vérité*, face à une fonction qu'il juge peu à peu insurmontable, Despres négligea peu à peu cette dernière et montra une réceptivité croissante à la demande manifestée par les loges locales antillaises d'obtenir le soutien d'ateliers amis pour faire face à la menace que constituerait aux yeux des maçons des Antilles l'entrée des libres de couleur dans les loges. Acquis aux thèses polygénistes massivement diffusées dans les loges qu'il fut amené à fréquenter lors de son passage à saint-Domingue, Despres contribuera au choix du député François Lamarque qui accepta de défendre les positions communes des ateliers havrais et antillais face à une obédience tentée d'ouvrir les portes du Temple aux hommes de couleur.

Autre capitaine de navire havrais passé par saint-Domingue, Philippe Lebourgeois transforma également son rôle initial de régulateur en un rôle de défenseur d'un complexe maçonnique havro-antillais. Membre de *L'Aménité*, frère du premier vénérable de cette loge reconstituée, il fut envoyé au Cap pour rétablir le dialogue entre la loge *Saint Jean de Jérusalem Ecossoise* et le Grand Orient. L'obédience refusait alors de reconnaître le rôle de cette loge ambitieuse et désireuse de concurrencer l'influence de *La Vérité* qui revendiquait la paternité des *Frères Réunis* (orient des Cayes), un atelier fondé par les Anglais en 1738. Comme le Frère Despres quelques années auparavant, Philippe Lebourgeois abandonna sa mission pacificatrice, fut séduit par les thèses polygénistes puis fut instrumentalisé par *saint-Jean de Jérusalem* afin de faciliter l'élection à la députation des loges havraises du même député François Lamarque<sup>48</sup>. Au même titre que les capitaines, de jeunes négociants havrais envoyés en formation dans la Grande Ile furent également l'objet d'une instrumentalisation semblable<sup>49</sup>.

<sup>47</sup> A. Le Bihan, *op. cit.*, p. 392-393.

<sup>48</sup> Sur l'action de ces deux capitaines de vaisseaux à l'orient de Cap-François, cf. : BNF, fonds maçonnique : FM2 543.

<sup>49</sup> Envoyé pour régler les différends survenus au sein de *La Vérité*, Marie-Charles Lemesle profita de son séjour à saint-Domingue pour porter d'une politique visant à prémunir toute implication du Grand Orient dans le combat abolitionniste. Cf. E. Saunier, « Les négriers et la franc-maçonnerie. Les pratiques culturelles dans un port de traite à la fin du XVIIIe siècle » in-*Esclavage, résistance et abolitions*, p. 139-150.

Entré en contact avec la Franc-maçonnerie coloniale par le biais de ce genre de missions, sensible à la cause de la défense de la pureté maçonnique défendue par celle-ci, les loges havraises qui établirent des réseaux de correspondance avec ces ateliers ne se contentèrent pas d'être des agents de diffusion des thèses polygénistes. Elles constituèrent en effet, à partir du milieu des années 1780, une véritable digue idéologique, une évolution qui eut pour effet de renforcer l'identité originale des orientés des ports négriers et surtout d'alimenter les tensions entre cette « franc-maçonnerie des marges » et le centre parisien.

La construction de cette digue émerge dans l'ouverture croissante et la prise en main des ateliers par les acteurs du commerce triangulaire qui, à Paris, suscitait la critique de francs-maçons éclairés. En 1787, année durant laquelle la traite havraise atteint son pic<sup>50</sup>, c'est en effet le commis de négoce Jean-Baptiste Allègre qui est choisi comme vénérable de la loge. Venu de Nantes, agent de la maison Bassac, il est l'archétype de l'armateur négrier dont l'essentiel de la fortune repose sur la pratique d'un commerce qui intéresse alors de plus en plus les Havrais. Ces derniers, qui pratiquaient jusqu'alors majoritairement la Droiture, commençaient à être gênés dans leurs pratiques commerciales par les limites posées au régime de l'Exclusif à partir de 1763. C'est durant les années du vénéralat d'Allègre, alors même que l'atelier concurrent *L'Aménité* choisit pour être dirigé Jean-Baptiste Mondey, l'un de ses capitaines négriers qui fit fortune en exploitant sa connaissance du terrain africain, que, sous la houlette d'Allègre, *La Fidélité* s'ouvre progressivement à un groupe de petits négriers qui, plus que les grands armateurs pouvant aisément se reconvertir de la Traite vers la Droiture, voyait dans le commerce triangulaire une activité qu'il fallait maintenir à tout prix. La Révolution arrivant, les francs-maçons de *La Fidélité* confirmèrent leur options en dépit de la forte politisation des loges havraises. Ils confièrent les rênes de leur atelier à l'avocat Nicolas Lacorne. Maire de la ville après le 9 Thermidor, celui-ci, lié à une famille d'armateurs négriers, avait été, dès l'été 1789, l'initiateur d'une pétition visant à diffuser la cause de la défense de la traite vers Rouen et vers Caen<sup>51</sup>.

### **Aider les libéraux : le maintien d'un conflit d'intérêts**

Plus que la révolte de saint-Domingue qui eut pour effet d'anéantir les fondements de la traite havraise dont les intérêts étaient presque exclusivement concentrés dans la Grande Île, plus que le passage de cette île dans le giron espagnol, plus également que les effets de la première abolition de l'esclavage à laquelle l'œuvre napoléonienne mit rapidement un terme<sup>52</sup>, deux éléments décisifs contribuèrent à mettre fin à la possibilité qu'avait eue la traite et l'abolition de s'immiscer dans les rapports de pouvoir entre la franc-maçonnerie provinciale et l'obédience.

Le premier, d'ordre sociologique, a trait à la mutation qui affecta le personnel des loges provinciales à partir de 1800, et tout particulièrement les loges situées dans les villes du

<sup>50</sup>. 1787 correspond au pic atteint au niveau du nombre d'esclaves traités par les armateurs négriers havrais (7000).

<sup>51</sup>. A ce sujet, Cf. E. Saunier, *art. cité*.

<sup>52</sup>. Abolis par le décret du 4 février 1794, l'esclavage et la traite sont rétablis le 20 mai 1802 par le Consulat.

littoral atlantique. Celles-ci rassemblèrent en effet à partir du Consulat une société neuve, plus ouverte aux mondes des fonctionnaires et des capacités alors que, parallèlement, s'affaiblissait la part du négoce et de l'élite maritime (Annexe 2). De cette nouvelle donne sociologique, découla l'affaiblissement progressif de la fonction de lieu de « sociabilité de l'escale » que la loge avait exercé jusqu'alors et qui avait joué un rôle essentiel dans la construction d'une solidarité entre loges atlantiques. Toujours sur le plan sociologique, on soulignera aussi que les hommes qui durant les années des monarchies censitaires furent les protagonistes de la traite illégale étaient majoritairement des chefs de famille négociantes récemment installées qui avaient vu leur enrichissement stoppé net par la Révolution<sup>53</sup>. Or, la loge provinciale recrutait de préférence des hommes du crû installés de longue date dans la ville, aux positions assurées. De fait, les négriers havrais du XIX<sup>e</sup> siècle furent peu nombreux à fréquenter les ateliers maçonniques alors que leurs prédécesseurs avaient été fortement investis dans leur vie durant les années 1780.

Ce *hiatus* lié à la nouvelle sociologie des loges fut en outre accentué par le fait que cette évolution intervenait à un moment où l'ensemble de l'Ordre maçonnique semblait converti au bien fondé des thèses abolitionnistes, cette conversion facilitant l'érection, en dépit de sa courte carrière maçonnique, de Victor Schoelcher<sup>54</sup> comme figure d'une franc-maçonnerie qui aurait unanimement communiqué depuis le siècle des Lumières autour de la cause abolitionniste. Aux Antilles, les loges coloniales de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle furent ainsi de plus en plus ouvertes aux positions critiques, cette sensibilité nouvelle s'exprimant au grand jour lors du débat qui toucha la loge *Les Emules d'Hiram* en 1835 en Guadeloupe<sup>55</sup>. Ainsi, la capacité des loges à instrumentaliser la question de l'esclavage pour affirmer leur indépendance face à l'obéissance était considérablement amoindrie.

Cette évolution fit-elle pour autant disparaître la franc-maçonnerie caribéenne des enjeux affectant la franc-maçonnerie française ? Au-delà du rôle joué par la franc-maçonnerie antillaise, via le retour du Frère Alexandre de Grasse-Tilly de saint-Domingue en 1804, dans le succès d'une déferlante écossaise dont on connaît le rôle dans les divisions qui touchèrent la franc-maçonnerie entre cette date et la fondation du Suprême Conseil en 1821, on doit souligner la capacité maintenue des loges des villes portuaires du littoral atlantique d'utiliser le rôle privilégié qui était le leur dans la régulation de la vie des loges situées outre-atlantique pour exprimer une revendication d'indépendance face au GODF. Ainsi, au Havre, la nouvelle loge phare de cet orient, *Les Trois H*<sup>56</sup>, s'empressa d'accepter le rôle d'intermédiaire que l'obéissance lui confia pour faciliter l'établissement d'un chapitre de hauts grades puis d'un Consistoire des Rites au sein d'un nouvel atelier de Cuba, *Sainte-Sophie*, lorsque ce dernier manifesta son désir de travailler aux grades de perfectionnement du Rite Ecossais Ancien Accepté<sup>57</sup>. Pourtant, confrontées aux limites que posait la nouvelle donne antillaise peu à

<sup>53</sup> . Sur ce sujet, cf. E. Delobette, *op. cit.*, vol. 3, p. 900-902.

<sup>54</sup> . Cf. A. Girollet, *Victor Schoelcher franc-maçon*, Paris, Edimaf, 1999, 128 p.

<sup>55</sup> . A ce sujet, cf. A. Combes, *La franc-maçonnerie française au XIX<sup>e</sup> siècle*, tome 1, p. 159-170.

<sup>56</sup> . La Loge des *Trois Haches*, qui fut rebaptisée *Les Trois H* en 1804, a été fondée en juin 1794 quelques jours avant la chute de Robespierre. Avec la loge *Les Vrais Amis*, qui est une émanation de cet atelier, elle a initié 350 frères jusqu'en 1815 contre 118 dans les deux ateliers nés au XVIII<sup>e</sup> siècle (*La Fidélité* et *L'Aménité*).

<sup>57</sup> . Cf. Eric Saunier, *op. cit.*, p. 130-131.

même de favoriser les projets expansionnistes qui étaient ceux du Grand Orient de France, les *Trois H* abandonnèrent ce mode d'intervention dès les premières années de la Restauration au profit de nouvelles formes qui étaient destinées également à affirmer l'autonomie d'action des orients portuaires face à l'obédience. C'est l'action que pouvaient naturellement engager ces loges situées dans les ports du littoral atlantique vis-à-vis des libéraux dans le contexte de la répression qui était celui des années 1820-1830 qui allait leur permettre de montrer une sensibilité différente de celle que manifestaient l'obédience et les ateliers de Paris.

En effet, en dépit de l'existence de loges révolutionnaires qui, tels *Les Amis de l'Armorique* et *Les Amis de la Vérité*, ont vu leur action mis en exergue<sup>58</sup>, la franc-maçonnerie parisienne et l'obédience durent s'accommoder d'une situation qui prêtait peu à montrer un engagement ouvert en faveur de la cause libérale. Dans le contexte de suspicion des années 1815-1818, ces loges optèrent en majorité pour une politique de compromis et de légalisme politique qui avait été largement expérimentée durant les années napoléoniennes. Malgré la prolétarianisation des ateliers parisiens, malgré l'ouverture de ceux-ci au personnel politique libéral, les loges parisiennes firent preuve globalement d'une prudence remarquable face à un pouvoir politique qui, sous la houlette du favori Decazes, avait accepté le fait maçonnique à la condition que l'obédience fut soumise<sup>59</sup>. A l'exception des quelques cas de subversion de sociabilité que nous avons déjà soulignés, la franc-maçonnerie parisienne et l'obédience concentrèrent donc leur activité essentielle à modifier l'orientation spirituelle de l'obédience confrontée au changement de sensibilité profond qui affectait les Maçons depuis la crise révolutionnaire.

Or, si elles purent entraîner beaucoup d'ateliers provinciaux dans cette neutralité politique, ce ne fut pas l'attitude des loges des villes portuaires de l'Atlantique qui évoluaient alors dans un climat sociétal marqué par une fragilisation matérielle et morale liée à la perte des colonies et aux conséquences du Blocus Continental qui favorisèrent l'épanouissement d'une sociabilité de contestation<sup>60</sup>. Ainsi, au Havre, la profonde transformation du personnel maçonnique due à l'écroulement du monde négociant et au rôle de plaque tournante que jouait ce port dans le passage des libéraux européens et sud-américains vers l'Angleterre et l'Amérique du sud, allait entraîner les deux ateliers resurgis après 1815, *Les Trois H* et *L'Aménité* à engager une action qui, à l'instar de celle que les loges avaient adoptée face à la question de la traite, était contraire à celle d'une obédience soucieuse de taire la question de la position que devait adopter la franc-maçonnerie face à la cause défendue par les libéraux en raison de l'engagement des Bourbons dans le rétablissement de la monarchie absolue en Espagne<sup>61</sup>.

<sup>58</sup>. Concernant l'activité de ces deux loges, voir la mise au point d'André Combes : A. Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 136-148.

<sup>59</sup>. Cf. A. Combes, *op. cit.*, p. 17-39.

<sup>60</sup>. A ce sujet, cf. M. Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise*, Paris, 1966, 104 p.

<sup>61</sup>. La France, intégrée dans la Quadruple Alliance en 1818, fut trois ans après le bras armé exprimant la solidarité liant l'Europe des monarchies.

L'implication des ateliers havrais dans un mouvement de solidarité très actif envers les protagonistes des révolutions du Portugal et du Brésil, entre 1820 et 1830<sup>62</sup>, est un aspect majeur de leur histoire durant cette période et cela montre à nouveau la volonté qui les anime de faire preuve d'esprit d'indépendance à l'encontre de l'obédience. L'action des frères havrais est d'autant plus importante qu'elle s'exprima sous des formes variées dans le cadre d'actions liant les loges havraises avec les ateliers d'autres villes maçonniques du littoral atlantique<sup>63</sup>. C'est dès 1820, alors même que le Grand Orient de France faisait silence sur la question de l'émancipation des colonies, qu'elles montrèrent leur propension à intervenir, de concert avec les ateliers de Brest, en faveur des libéraux brésiliens par le biais de gestes philanthropiques et de dons. Puis, à compter de 1828, un nouveau palier fut franchi. Les loges havraises mirent en effet en place un réseau d'entraide structuré destiné à faciliter le passage et l'obtention de secours en faveur des libéraux qui cherchaient à trouver refuge en Angleterre et à Rio de Janeiro. La franc-maçonnerie havraise allait élargir peu à peu son action aux libéraux polonais et grecs et ouvrir les colonnes du Temple aux représentants de ces nouveaux états sud-américains. Cette ouverture fut le signe le plus fort de la volonté des ces loges de confirmer leur indépendance face à une obédience qui était restée prudente s'agissant des solidarités exprimées en faveur des libéraux brésiliens<sup>64</sup>.

Ainsi, au moment où la Révolution de 1830 allait entraîner la franc-maçonnerie française vers de nouveaux défis, les positions adoptées par les loges du littoral atlantique, en dépit de la perte de leurs supports coloniaux depuis l'émancipation de saint-Domingue, concluaient logiquement un siècle d'histoire maçonnique marquée par une constante volonté d'alimenter l'antagonisme opposant les loges de province au centre parisien. Même si cette évolution passa parfois par une inversion des comportements, la conversion des ateliers provinciaux au progressisme politique au début du XIX<sup>e</sup> siècle tranchant avec les positions conservatrices qu'elles avaient adoptées face à l'esclavage, elle montre *in fine* la capacité récurrente d'une franc-maçonnerie vivant à des milliers de kilomètres de Paris de s'immiscer dans les enjeux de pouvoir inhérents à l'une des plus importantes obédiences européennes.

---

<sup>62</sup>. cf. E. Saunier, *Les mutations de la franc-maçonnerie des Lumières au romantisme : l'exemple normand*, Paris, p. 110-128.

<sup>63</sup>. Cf. E. Saunier, *ibid.* et D. Kerjan, *Rennes : les francs-maçons du Grand Orient de France*, p. 175-207.

<sup>64</sup>. La loge havraise *Les Trois H* initie notamment, en 1828 puis en 1829, le consul du nouveau gouvernement brésilien dans cette ville Mario Sudre puis son frère Luiz.

